



Quelques aperçus sur la famille en Trégor au XIVE siècle

Jean-Christophe Cassard

► To cite this version:

Jean-Christophe Cassard. Quelques aperçus sur la famille en Trégor au XIVE siècle. Kreiz (Etudes sur la Bretagne et les Pays celtiques), 1994, pp.5-18. hal-00440683

HAL Id: hal-00440683

<https://hal.univ-brest.fr/hal-00440683>

Submitted on 11 Dec 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

QUELQUES APERÇUS SUR LA FAMILLE EN TRÉGOR AU XIV^e SIÈCLE*

La population du Trégor, les traits marquants de sa démographie au XV^e siècle, ont fait l'objet d'une importante étude ¹ – même s'il demeure encore à en préciser certains points, notamment concernant la répartition des résidents dans l'espace de chacune des 101 paroisses et trèves de l'évêché, auxquelles s'ajoute une poignée d'enclaves doloises, relevant au spirituel de l'éphémère archevêché de Haute-Bretagne, mais tout à fait trégorroises par leur géographie comme par leurs habitants. En conséquence, nous délaisserons l'aspect quantitatif de la question, qui se trouve déjà largement défriché grâce à l'analyse méthodique de sources d'origine fiscale : les rôles de fouage de 1425-1427 en particulier, confectionnés par l'administration ducale, paroisse après paroisse, en vue de la répartition de l'assiette de l'impôt entre chacun des contribuables concernés ².

Notre approche se voudra plus modeste dans ses ambitions, plus qualitative aussi : il s'agit de collectionner tous les renseignements utilisables sur la famille contenus dans les enquêtes de canonisation de deux saints personnages, et dans lesquelles les Trégorrois du XIV^e siècle sont nombreux à apparaître. La première, bien sûr, est celle d'Yves Hélori, qui se déroule à Tréguier en 1330 ; la seconde, celle du duc Charles de Blois, s'effectue en 1371 à Angers, bien loin de la Bretagne pour des raisons politiques au sortir de la guerre de Succession, mais ce prince, tué à Auray à la Saint-Michel de 1364, avait fait de Guingamp, l'une de ses résidences favorites (il y sera d'ailleurs inhumé) et l'essentiel du Trégor relevait alors, au point de vue féodal, de l'apanage de Penthièvre que lui avait apporté son épouse, la duchesse Jeanne de Bretagne, nièce de Jean III, fille de son frère Guy de Penthièvre prématurément décédé ³.

Les deux dossiers, destinés à être présentés en consistoire pour que le souverain pontife décide en toute connaissance de cause de l'opportunité d'une éventuelle béatification, présentent une identique structure interne : déposent en premier lieu les témoins sur la vie du défunt

* *Kreiz*, n° 3, 1994, p. 5-18.

¹ Georges MINOIS, « La démographie du Trégor au XV^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 83/3, 1976, p. 407-424.

² Ce qui pose bien entendu la question du coefficient à affecter au feu et interdit toute restitution arbitraire de la population paroissiale, d'autant que les exemptés sont nombreux (les nobles et leurs métayers, les pauvres, le clergé...).

³ Jean III avait donné le Penthièvre en apanage à son frère cadet Guy en 1318 ; Guy de Penthièvre décède en 1331, ne laissant qu'une fille, Jeanne, mariée à Charles de Blois, neveu de Philippe VI de Valois par sa mère, en 1337.

– qui n'apportent en fait que peu de choses utiles à notre propos –, puis ceux des divers miracles survenus à son intercession depuis son rappel à Dieu ⁴. Ce faisant, ces derniers nous introduisent dans leur vie quotidienne, un temps brutalement troublée par quelque événement fâcheux, nous donnent à voir leurs réactions face à l'imprévu ou au malheur, et partant, nous permettent de présenter plusieurs aperçus sur la famille en Trégor au XIV^e siècle puisque c'est elle qui se trouve bien souvent en cause dans leurs déboires passagers. Un intérêt complémentaire de leurs propos est de nous renseigner un peu sur les milieux populaires, moins favorisés en général que la noblesse par les sources anciennes ⁵.

LA FAMILLE : FORMATION ET COMPOSITION

Depuis que l'Église médiévale a fait du mariage l'un de ses sacrements majeurs, la famille se noue par le consentement mutuel des futurs époux, reçu par le prêtre officiant appelé ensuite à bénir leur union. Sur la cérémonie elle-même, nos témoins ne disent rien : dans ses fonctions de recteur, à Trédrez puis à Louannec, Yves Hélori a pourtant dû prier bien des fois pour de nouveaux couples, mais cet aspect de son apostolat ne frappe pas les esprits tant il paraît banal chez un prêtre desservant de paroisse. Seul Jean de Kerhoz, le premier et le plus âgé des témoins de sa vie, nous dit avoir assisté au mariage des parents du futur saint ; toutefois il n'entre pas dans ses intentions de nous décrire plus avant une cérémonie au déroulement bien connu de tous. Les instructions pastorales des évêques ⁶ permettent seules d'approcher pour ce temps les rites de fiançailles comme la partie religieuse des noces, sur lesquelles venaient se greffer un banquet de famille et diverses réjouissances d'esprit plus profane...

En tant qu'official, c'est-à-dire juge ecclésiastique, Yves Hélori eut à connaître de plusieurs causes de promesses de mariage non tenues ensuite par l'un des contractants, en général le garçon, dont les refus réitérés de respecter son engagement initial faisaient un suborneur aux yeux de l'Église, seule compétente en ces matières de discipline matrimoniale. Il lui arriva

⁴ En vérité quelques récits prenant place durant la vie de saint Yves interfèrent avec les miracles survenus après sa mort. Sur la procédure suivie et le contexte de l'époque : André VAUCHEZ, *La sainteté en Occident à la fin du Moyen Âge d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Rome, 1981. Les sources utilisées dans la présente étude sont : Arthur de LA BORDERIE *et alii*, *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, Saint-Brieuc, 1887 (dorénavant cités P.C. Yves) ; frère Albert de SERENT, *Monuments du procès de canonisation du Bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne (1320-1364)*, Saint-Brieuc, 1921 (dorénavant cités P.C. Charles).

⁵ Les aveux et dénombremments autorisent, dans une certaine mesure, la reconstitution de la généalogie et du patrimoine de la noblesse possédant des manoirs.

⁶ Dans le diocèse de Tréguier au Moyen Âge elles réitérent seulement l'interdiction des mariages clandestins (Dom MORICE, *Preuves*, tome II, col. 84 et 1277).

même de demander aux notaires de sa cour d'établir à titre gracieux le mémoire d'une jeune fille requérante, de sa paroisse de Louannec, que sa pauvreté évidente ne lui permettait pas d'acquitter, une attitude charitable et juste qui lui valut pourtant d'être injurié et traité de « coquin et truand ⁷ » par la partie adverse...

Prenant au mot les paroles de l'apôtre Paul comme quoi le mariage et la commixion des chairs à seule fin d'assurer la perpétuation de la race humaine sont encore préférables, tout impurs qu'ils soient par nature, aux feux dévorants de l'insatiable concupiscence, l'Église encourage les laïcs à procréer plutôt que brûler, mais elle trouve meilleure la chasteté, imposée aux clercs, conseillée seulement aux âmes d'élite demeurées dans le siècle, et plus encore aux veufs ou aux veuves. Yves Hélori exhorte ainsi un groupe de jeunes filles de la noblesse à préserver leur virginité pour se tourner plus librement vers Dieu : « Par ses bonnes paroles et ses exhortations, le seigneur Yves amena de nombreuses jeunes filles à la chasteté, parmi lesquelles Aylicie, sœur du seigneur de Mur, et beaucoup d'autres dont les noms m'échappent à présent ⁸ ». Il convainc aussi un couple pieux de vivre dans la continence : « Non seulement il était chaste dans sa vie personnelle, mais encore la sainteté de ses propos et de sa conduite nous entraîna, mon épouse et moi, à faire le vœu de chasteté et de continence, et à le tenir. C'est ainsi que pendant vingt-cinq ans, je l'affirme, nous avons gardé la continence ⁹ ».

À l'inverse, le mariage peut ouvrir la voie du salut à certaines égarées, telle cette « femme publique » un jour rencontrée en Penthievre par Charles de Blois, que le duc supplie puis paye, à cause de sa grande pauvreté, afin qu'elle abandonne le plus vieux métier du monde : depuis, elle a trouvé un époux à Dinan où elle est réputée femme honnête ¹⁰. L'effort d'enseignement des deux futurs saints porte d'ailleurs pour beaucoup sur le nécessaire respect de la chasteté par les époux, dans leurs relations conjugales ¹¹ comme dans leur attitude extérieure : le blasphème, autant que les autres impuretés de langage, se trouve banni dans leur entourage immédiat, les fautifs toujours tancés sévèrement et repris. Dans son activité de pasteur, Yves Hélori remporte quelques succès sur ce point, nous dit-on : un noble de Trédrez, violent, pillard et paillard, grand coureur de jupons quoique marié, se convertit sur

⁷ P.C. Yves, témoin XIX. Une autre affaire matrimoniale, concernant la fille de Marioy, toujours de la paroisse de Louannec, est évoquée par le témoin XXXIV. Contrairement à son attitude habituelle de recherche d'un apaisement des querelles par la proposition d'une juste conciliation, au dire du témoin II, Yves Hélori rend toujours un jugement dans ce type d'affaires.

⁸ P.C. Yves, témoin IV.

⁹ P.C. Yves, témoin XXXI.

¹⁰ P.C. Charles, témoin XXI.

ses monitions, abandonne ses mauvaises pratiques de terreur locale, fait volontairement le pèlerinage expiatoire à Rome, et révolutionne tant ses mœurs qu'il tombe dans le piétisme ¹²... La conception du mariage, considéré comme un moindre mal pour les laïcs, se veut morale, sinon moraliste, chez les meilleurs clercs du temps, qu'Yves Hélori représente bien.

Dans le couple une fois constitué, l'usage au XIV^e siècle veut que la femme garde son nom de jeune fille. Cette pratique coutumière persiste aujourd'hui encore en Trégor parmi le peuple, mais au Moyen Âge on la rencontrait dans toutes les régions de la France et même de l'Occident. Il semble seulement que les dames de la bourgeoisie aient alors plus eu tendance à prendre le nom de leur mari, sans que cela devienne cependant chez elles une règle générale ni une constante ¹³.

À lire les dépositions de nos témoins, la famille se réduit au couple parental avec ses enfants mineurs : il n'est jamais fait allusion à la présence au foyer d'un aïeul ou d'une aïeule ¹⁴, soit que la courte espérance de vie de l'époque laissât peu de chances à un ancêtre de veiller sur la destinée de ses petits-enfants, soit que le jeune couple ait préféré habiter séparément dès son mariage, ce qui paraît constituer l'explication la plus sûre. Quelques apparitions de frères, de sœurs ou de cousins viennent toutefois rappeler que l'on ne s'éloigne guère de sa parentèle, trait que l'étude des migrations au XV^e siècle confirme à souhait ¹⁵. Le choix du conjoint s'effectue lui aussi dans un rayon proche, à l'échelle du village, de la paroisse ou, pour les plus hardis, des paroisses limitrophes, sans jamais excéder quelques lieues, et c'est alors la femme qui vient s'établir chez son époux. On peut parler d'endogamie cantonale. Les remariages paraissent rares

¹¹ P.C. Yves, témoin XXX : « Aussi dans ses prédications engageait-il hommes et femmes à se comporter de façon chaste et à s'abstenir du vice charnel et de tous les vices... C'était ce vice qu'il détestait par dessus tout » (Geoffroi Jubiter). Notations identiques chez les témoins XXXVI et XLIII.

¹² P.C. Yves, témoin XXXV : « Je me souviens entre autres de Darien de Kergoat, un noble, qui, de l'avis de tous, violentait les femmes et violait les jeunes filles et même était homicide. Le seigneur Yves le convertit si bien qu'il se rendit à Rome à pied, pleurant ses péchés et faisant pénitence ; et de retour au pays, ce Darien se mit à faire aux pauvres de larges aumônes et à réciter chaque jour les heures de la Bienheureuse Marie, bien qu'il fût marié. Je me souviens aussi d'un clerc nommé Aucrède Rimenton qui, enfoncé dans la luxure, vivait de la façon la plus immorale qu'il fût. Les prédications du seigneur Yves l'amenèrent à une vie sainte, si bien qu'il partit à pied de sa propre initiative à Rome. À son retour, grâce aux conseils d'Yves, il se vit promu au sacerdoce » (Menguy Yves). Autre exemple dans le témoignage d'Yves de Trégordel, témoin XLVI : « Il y eut un certain Geoffroi Carbanec qui était auparavant un méchant débauché et en avait la réputation. Or, après l'exhortation du seigneur Yves, il devint un homme honnête et bon, et il l'est encore à ce jour ».

¹³ P.C. Yves, témoin CXXXIII.

¹⁴ P.C. Yves, témoin LXIII, mentionne par exception la présence d'un grand-père, Jean, travaillant aux champs auprès de ses enfants Yves Cadioc-Scalart et son épouse Basilia, à l'heure où son petit-fils Alain, un an et demi, se noie. Dans la ville de Morlaix un grand-père survient à l'annonce de la noyade de Jean, quatre ans, dont les parents sont très jeunes, 25 ans chacun : témoin LXXXIV. Une grand-mère à Louargat : témoin CLXXXV. Dans tous ces cas il est impossible d'affirmer que les grands-parents aient bien habité avec leurs enfants.

¹⁵ Georges MINOIS, « La démographie... », article cité.

¹⁶. Au total, une population assez casanière et d'origine bretonne bien assurée comme le démontrent les noms de famille, presque tous transcrits sous une forme celtique à peine latinisée, et dont la plupart se retrouveraient sans peine de nos jours dans les mêmes lieux.

Les enquêtes de canonisation ne permettent pas de déterminer le nombre d'enfants par couple ¹⁷ : les témoins ne parlent, en effet, que de leur fils ou de leur fille bénéficiaire d'un miracle, laissant dans l'ombre celui (ceux) ou celle(s) qui n'intéressent pas les commissaires apostoliques. Les recherches démographiques de Georges Minois lui ont permis d'avancer, pour Plouigneau et Garlan en 1481, une moyenne de 4,6 personnes par ménage, et de plus de 5 enfants par couple en ayant au moins un de vivant lors de la rédaction des rôles de réformation des feux cette année-là. Des proportions équivalentes ne sont pas exclues pour le Trégor rural un siècle et demi plus tôt, au temps d'Yves, la paix et une certaine prospérité régnant encore à cette date dans le pays.

La naissance constitue une étape souvent dramatique : si les femmes enceintes sont obligées de travailler jusqu'à l'extrême limite du possible, les parturientes subissent parfois ensuite le calvaire. Des matrones recrutées parmi les voisines aident bien à l'accouchement, mais dès les premières difficultés sérieuses rencontrées, ces femmes de bonne volonté s'avèrent impuissantes à soulager les douleurs physiques de la future mère comme à aider à la bonne venue de son enfant. Certaines luttent ainsi des heures durant, parfois des jours entiers, d'autres paraissent bientôt promises à une mort inéluctable si l'enfant se présente mal et demeure bloqué. « L'épouse d'Hamon Faecit (de Guingamp), ma paroissienne, allait accoucher. Cela faisait cinq jours qu'elle était en travail. Un bras seulement de l'enfant sortait, tout le reste demeurait bloqué dans le ventre. Tel était donc son état depuis cinq jours quand on vint m'appeler, moi son curé, en raison du danger qu'elle courait. À mon arrivée, la sage-femme qui était là me fit voir le bras qui sortait : il était enflé et le ventre de la mère gardait tout le reste ; elle me dit que cela durait depuis cinq jours et qu'elle n'avait plus d'espoir de sauver la femme. Entendant cela, je conseillai à la femme d'invoquer saint Yves et à peine l'invocation faite, elle accoucha d'un enfant mort et se trouva délivrée ¹⁸ ».

¹⁶ P.C. Yves, témoins XII et XIII : un certain Geoffroi de l'Ile, de Plougasnou, se marie à une veuve ayant au moins deux fils assez âgés pour lui intenter, ainsi qu'à leur mère, un procès : Raoul et Jacques Portier. Le premier habite en 1330 la paroisse voisine de Lanmeur.

¹⁷ P.C. Yves, témoin XL, fournit par exception la composition probable d'une famille complète : quand elle arrive à Kermartin, Panthonada, la veuve de Rivalon le Jongleur, de Priziac au diocèse de Vannes, est accompagnée de son mari et de ses quatre enfants, dont trois déposeront à Tréguier : Amicie, Geoffroy et *AnCoanta*, la petite dernière. Témoin LIII, mentionne une veuve avec ses deux filles adultes (et un fils mort à l'âge de l'adolescence).

¹⁸ P.C. Yves, témoin CLXXXI.

Fausses couches ¹⁹ et naissances jumellaires ²⁰ se révèlent encore plus délicates, et le recours à un chirurgien, rare, ne sert jamais à grand chose ²¹. Il n'empêche que dans ces scènes dramatiques, ce n'est pas tant le sort ultime de la mère que celui de son bébé qui importe aux yeux des personnes du temps : si la mère se trouve tôt condamnée, elle pourra au moins facilement recevoir les secours de l'Église et s'assurer ainsi l'accès au Paradis des justes. Il en va tout autrement pour le petit être qu'elle porte : pour le préserver des limbes, il faut le marquer de l'eau régénérante du baptême aussi vite que possible, tant qu'il porte en lui un souffle ténu de vie. D'où le recours à de pieuses supercheres si le bébé est déjà mort et ne peut être ondoyé, face auxquelles un prêtre attentif sait réagir en refusant le sacrement à un cadavre inerte ²². Quelques jours après l'accouchement, une cérémonie religieuse spécifique autorise la jeune mère à réintégrer l'église et la communauté paroissiale : ce sont les "relevailles" ou purification ²³. Des problèmes de lactation peuvent enfin se poser, dramatiques pour les pauvresses dépourvues de lait ²⁴.

La fragilité de l'enfance, de la petite enfance surtout, transparait dans le fait que des orphelins sont parfois mentionnés pour avoir été pris en charge par le futur saint ²⁵, ou parce que des enfants miraculés sont morts depuis et ne peuvent, en conséquence, être présentés aux enquêteurs ²⁶. Les jeux imprudents, les fièvres subites, les accidents domestiques les plus divers se conjuguent alors pour décimer ce troupeau d'innocents. L'entrée dans l'adolescence accroît encore les risques, surtout chez les garçons ²⁷. Les contemporains savent d'ailleurs très

¹⁹ P.C. Charles, témoin CXLII : un couple composé d'un mari de 22 ans et de son épouse d'une quinzaine d'années est affligé de la mort de l'enfant que la femme portait. Le fœtus mort n'étant pas éjecté provoque une infection grave. Autres accouchements difficiles : P.C. Yves, témoins CCXXV et CCXXVII.

²⁰ Plusieurs exemples sont cités dans l'enquête sur Charles de Blois, mais ils concernent des femmes du Penthièvre.

²¹ Jean KERHERVE, « Un accouchement dramatique à la fin du Moyen Âge », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 89/2, 1982, p. 391-396.

²² P.C. Charles, témoin CXXVII.

²³ P.C. Charles, témoin CLXXXI : Olivier Sellier fait allusion à la purification de son épouse, acquise quinze jours après un nouvel accouchement.

²⁴ P.C. Yves, témoin CIX : vers 1310 une femme des alentours de Plestin retrouve du lait pour nourrir son fils âgé d'un an environ.

²⁵ P.C. Charles, témoins XXXVIII, XXIV.

²⁶ P.C. Yves, témoin LIII : Alain, fils d'Adénou, de Prat, ressuscité par miracle en septembre 1303, décède douze ans plus tard à Paris où il fréquentait les écoles. De même Yves, cinq ans, ressuscité à Angers en 1312 le jour de Pâques, meurt vers la Noël suivante : P.C. Yves, témoin LVI. La fille de Pierre de Lanmeur, Margilia, guérie d'une taie sur l'œil, meurt deux ans plus tard : témoin CXLVI.

²⁷ Une affaire de noyade d'adolescent dans le Léguer devant Lannion est longuement évoquée par les témoins LXXIII à LXXV d'Yves. L'enquête sur Charles de Blois énonce six guérisons survenues à son intercession : deux jeunes garçons âgés de deux ans victimes l'un d'une fièvre, l'autre d'une forme de diarrhée dont succombèrent avant lui ses trois frères et sa sœur aînée au même âge (témoins CXLVI et CLXXVI) ; des enfants plus grands décèdent aussi des suites d'une fièvre maligne, une fille et un garçon de neuf ans (témoins CXLI et CXLII), et même une jeune fille de vingt ans (témoin CXLII) ; au chapitre des jeux dangereux, la jambe gauche luxée de Roland, sept ans (témoin CXLII).

bien discerner les signes cliniques de la mort et les détaillent avec précision, en particulier puisqu'il s'agit pour eux de rendre crédible une résurrection postérieure ²⁸.

LES RELATIONS AFFECTIVES

Pénétrer l'intimité du couple n'est certes jamais une entreprise aisée : de tout temps, c'est forcer sa porte et adopter la position du voyeur, de l'étranger, dont la présence dérange, modifie les comportements, voire révolte les observés. Les sociologues le savent assez : leurs questionnaires, même les mieux bâtis et les plus adroitement présentés, ne ramènent dans leurs filets que des réponses contrites, censurées, peu fiables en définitive, quels que soient les précautions prises ou le tact des enquêteurs. L'entreprise, d'ardue devient quasi désespérée lorsqu'on s'intéresse aux populations du passé : les documents utilisables s'avèrent vite peu nombreux, discontinus, suspects à bien des égards. On ne s'épanche pas sur sa vie intime devant des commissaires apostoliques ! et, le ferait-on, interprètes et notaires trahiraient vos propos à l'étape suivante, lorsqu'il s'agit de les mettre par écrit, traduits dans la langue savante qu'est le latin, transposés au style indirect. Il n'est pas donné tous les jours à l'historien de découvrir un repaire d'hérétiques aussi bavards que se révélèrent l'être les habitants de Montaillou devant l'inquisiteur Jacques Fournier ²⁹ !

Les témoins trégorrois des enquêtes de canonisation du XIV^e siècle demeurent de fait très pudiques et ne disent à peu près rien sur leurs relations de couple. On peut seulement relever chez eux que veufs ou veuves ne parlent de leur conjoint défunt qu'en termes très généraux, sans effusions ni regrets apparents... ce qui ne prouve rien. La perte d'un être cher peut sembler irréparable pour tel individu qui, interrogé sur les miracles attribués à un saint, cèlera le fond de son cœur pour répondre seulement à la question à lui posée par d'augustes personnages dans une agora solennelle... L'observateur perçoit quelque chose de la réalité vécue, mais le cas est d'espèce et ne présume pas d'autres expériences, dans une anecdote comme celle de cette femme de Pluzunet, Adelia, toute chavirée encore d'avoir laissé sa mule tomber dans la retenue d'eau d'un moulin, au grand risque de s'y noyer. Dans la perte de son animal, elle redoute surtout la colère de son époux qui ne manquera pas de la rouer de coups, pense-t-elle, sitôt qu'il apprendra la mauvaise nouvelle... « Mon mari était dur et cruel à mon égard, et je craignais ses réactions ³⁰ ». Que certains maris aient été violents ³¹ et aient

²⁸ P.C. Yves, témoins LIII, LIV, LVI, LVII, LVIII, LXII, LXXII, LXXVI, LXXXIV, etc.

²⁹ Emmanuel LE ROY LADURIE, *Montaillou, village occitan*, Paris, 1975.

³⁰ P.C. Yves, témoin CCXVII.

battu leur femme à l'occasion, cela constitue une évidence aussi triste que banale, que l'historien ne peut certes pas quantifier ! Que certains couples aient été au contraire unis par un sentiment très fort, une autre, plus réconfortante, mais tout aussi inquantifiable pour lui... En fait, l'atmosphère de la vie conjugale demeure impalpable.

Vis-à-vis de leurs enfants, le comportement des parents apparaît heureusement mieux ³². Une première forme d'affection se déduit des prénoms imposés aux nourrissons lors du baptême. Ce choix du prénom traduit, dans une proportion difficile à démêler, à la fois des impératifs sociaux et des préférences affectives. Impératifs sociaux puisque l'Église exige que le nouveau-né soit porté sur les fonts par un parrain et deux marraines s'il s'agit d'une fille, deux parrains et une marraine pour un garçon. De plus, la coutume veut que l'enfant prenne le prénom de l'un de ses parents spirituels, qui demeurent par la suite singulièrement absents des dépositions, comme si leur rôle réel à l'égard de leur filleul ou filleule était de peu de conséquence. Parfois aussi on retient le nom d'un grand parent, pour une raison ou une autre. Il se peut, enfin, que le couple exprime ses propres goûts et impose son libre choix, reflet d'une dévotion particulière envers tel ou tel saint. Tout cela devait faire l'objet d'amples discussions préalables, auxquelles il ne nous est pas donné d'assister : le seul matériau à notre disposition se trouve constitué du résultat de tous ces débats et pratiques coutumières, c'est-à-dire le stock des prénoms portés par les Trégorrois dont l'identité nous est parvenue.

Les chiffres montrent clairement que la liberté de choix est bien plus grande concernant les filles ³³ : les prénoms rares, savants, voire pédants abondent et donnent à l'onomastique féminine une variété inconnue de la masculine. Est-ce à dire que les pères fondaient devant leurs héritières et leur imposaient des prénoms un peu extravagants, qui marqueraient d'une touche d'intimité plus personnelle leur amour ? Est-ce, au contraire, que les filles n'occupaient pas une si grande place au foyer ni dans les espérances de la famille, et qu'on pouvait s'autoriser une touche de fantaisie, voire de coquetterie, à l'égard de ces êtres mineurs ? Cette seconde hypothèse explicative paraît trouver quelque fondement dans une autre constatation : l'importance numérique des filles arborant un prénom masculin féminisé, qui en fait autant de

³¹ Quelques exemples de colère d'un mari aussi à l'annonce de la perte ou du vol d'un objet précieux appartenant au couple : P.C. Charles, témoins CXXXVII et CXL.

³² L'autorité paternelle existe et risque parfois d'entraîner de salutaires corrections ! P.C. Yves, témoin LXXV : Hervé Mindre, de Lannion. suite à une baignade tragique dans le Léguer, raconte : « Je n'étais pas présent quand on a transporté le noyé chez son père car, quand ils ont commencé à le porter, moi j'ai pris la fuite par peur des remontrances de mon père ».

³³ 18 femmes et filles nous sont connues par les dépositions sur la vie d'Yves Hélori : elles portent 15 prénoms différents ! Plus nombreuses, 71, celles évoquées par les témoins des miracles n'arborent pas moins de 45 prénoms différents. Enfin, dans l'enquête sur Charles de Blois on trouve trace de 23 femmes du Trégor et de 19 prénoms féminins.

"garçons manqués"... Mais là encore nous venons buter sur le silence obstiné des couples quant à leurs intentions véritables.

Les enquêtes de canonisation ne nous renseignent pas mieux sur les diminutifs attribués dans la vie quotidienne aux enfants, et dont on sait l'usage à peu près général jusqu'à nos jours en Basse-Bretagne dans les milieux populaires, y compris pour les adultes, alors que le prénom "officiel" n'est guère connu que des registres de l'Église et de l'état civil. Le seul hypocoristique rencontré, et ce n'est certainement pas un hasard, désigne *AnCoanta*, en breton "la petite mignonne", la plus jeune fille de Rivalon le Jongleur, un pauvre hère originaire du Vannetais dont Yves Hélori avait recueilli et entretenu la famille à Kermartin durant une quinzaine d'années ³⁴.

L'étude des prénoms permet d'esquisser quelques grandes tendances. Et d'abord le caractère très minoritaire des prénoms celtiques : ils représentent le quart du stock masculin et un peu moins du tiers des nommés parmi les témoins de la vie de l'ancien official de Tréguier, mais en y incluant Yves (sans ce renfort, ils ne seraient plus que le cinquième) ; le tiers des prénoms utilisés chez les témoins de ses miracles *post mortem*, mais à peine le septième des personnes concernées (le tiers en y ajoutant tous les Yves) ; le tiers des prénoms et le cinquième des hommes connus à travers les actes de l'enquête sur Charles de Blois ³⁵. Cette tendance est encore plus accentuée chez les femmes : deux prénoms bretons pour deux porteuses parmi les contemporaines d'Yves Hélori ! En fait, la majorité des prénoms choisis par les Trégorrois n'a aucun caractère d'originalité provinciale à la fin du XIII^e siècle comme dans le courant du XIV^e siècle : dominant les Jean, Alain, Hamon, Geoffroi, Guillaume et Olivier au temps d'Yves ; les Jean, Alain, Guillaume, Roland, Pierre et Olivier à l'époque de Charles. Bien que non bretons d'origine, Hervé et Yves réalisent de très bons scores aussi (Yves étant d'ailleurs le prénom le plus usité du vivant d'Hélori pour, curieusement, s'effacer ensuite dans la seconde moitié du XIV^e siècle après sa canonisation...). Les membres de la noblesse locale ne se distinguent pas du commun par le choix de prénoms spécialement originaux. On notera enfin la totale absence des saints fondateurs des ordres Mendians.

³⁴ La jeune femme apparaît aussi comme témoin dans l'enquête de Tréguier : P.C. Yves, témoin XLXIX.

³⁵ Contemporains d'Yves Hélori :

- 80 porteurs de 23 prénoms masculins, dont 6 bretons par 28 hommes (dont Yves, 13) ;

- 18 porteuses de 15 prénoms féminins, dont 2 bretons par 2 femmes, intervenant dans les miracles *post mortem* d'Yves Hélori ;

- 211 porteurs de 52 prénoms masculins, dont 18 bretons par 50 hommes (dont Yves, 28).

Intervenants dans les miracles de Charles de Blois :

- 71 porteuses de 451 prénoms féminins, dont 11 bretons par 17 femmes ;

- 193 porteurs de 43 prénoms masculins, dont 15 bretons par 36 hommes (dont Yves, 5) ;

- 23 porteuses de 19 prénoms féminins, dont 1 breton.

Dans un tout autre ordre d'idée, la maladie ou l'accident permettent de sonder les reins et les cœurs dans des situations concrètes de détresse. On sait que Philippe Ariès prétendait dans son grand œuvre sur *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*³⁶ que la découverte du "sentiment de l'enfance" était relativement récente : auparavant, écrivait-il, les parents préféraient ne pas s'attacher à de petits êtres par trop menacés d'une subite disparition, dont la mort était au demeurant enregistrée comme un fait banal, vite oublié (au point que, parfois, le prénom même du disparu était sorti des mémoires quelques années plus tard), tandis qu'ils ignoraient le "mignotage", c'est-à-dire le plaisir des jeux et toute la tendresse portée à la petite enfance. Depuis la parution de cette étude devenue classique, nombre d'historiens médiévistes ont réagi vivement à ces propos et ont protesté. Les deux enquêtes de canonisation impliquant des Trégorrois au XIV^e siècle confirment, s'il en était encore besoin, la nécessité d'un complet renversement de la thèse de Philippe Ariès, sommaire, mal informée et erronée à bien des égards quant aux sociétés médiévales.

Le souci de l'enfant apparaît en premier lieu dans le fait que ses parents, et spécialement sa mère, s'efforcent de ne pas le laisser longtemps sans surveillance. On aime à s'entourer de toutes les précautions quand on doit le laisser derrière soi, ce qui n'empêche pas de s'inquiéter : « J'avais donné à garder à Agnès, épouse de Geoffroi Coquin, ma fille Rabon âgée d'un an environ, et j'étais allée aux champs avec mes bêtes. Je me suis mise à trembler dans mon cœur et à prendre peur. Ignorant d'où cela pouvait venir, inquiète au sujet de ma fille, je l'ai vouée à saint Yves. Tout de suite je suis retournée à cette maison et j'ai aperçu la fumée d'un incendie. J'ai couru pour y entrer. J'ai vu l'incendie et ma fille là dans un berceau : les étoffes jusqu'au nombril avaient été consumées par le feu, mais ma fille se trouvait saine et sans brûlures. Je l'en ai retirée. Elle vit toujours³⁷ ». Les bébés en général accompagnent aux champs leurs mamans, ou leurs nourrices³⁸, qui jettent de temps en temps un regard sur eux, ou demeurent en sécurité dans leurs berceaux, tandis qu'elles vaquent aux occupations du ménage. Une chienne peut bien renverser un chaudron de bouillie en ébullition sur la jambe d'une petite fille et la brûler gravement, il s'agit d'un tragique accident domestique, qui n'est imputable à aucun défaut de surveillance. Un peu plus âgés, les enfants jouent au dehors, mais toujours à proximité des adultes ou sous la surveillance des plus grands, tenus pour

³⁶ Philippe ARIES, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1973.

³⁷ Un miracle de sauvegarde identique épargne l'enfant d'un couple de Gouelin laissé seul dans une maison devenue la proie des flammes : les parents apportent à Guingamp les langes en partie brûlés avec le berceau tandis que le bébé est indemne ! P.C. Charles, témoin CXLIV.

responsables des petits. Aux champs, on charge parfois une fillette d'une dizaine d'années de s'occuper d'eux, de les distraire et de les occuper³⁹. L'accident survient par malchance lorsqu'un enfant s'échappe et commet des imprudences fatales, tombe dans un puits, chute du haut d'une tour, glisse et se noie dans la rivière, se fait renverser par un cheval, etc. En aucun cas le petit téméraire n'avait pourtant été abandonné à lui-même, comme on se débarrasserait d'une charge encombrante : il est seulement victime de sa mauvaise appréciation du danger, du risque à un âge encore tendre, et d'un relâchement temporaire d'attention, bien excusable.

Aussitôt que le malheur survient, les réactions des parents et des autres adultes présents ne laissent pas place au moindre doute : tous sont consternés, s'activent autour du petit corps pour le retirer de sa fâcheuse situation, quitte à prendre des risques pour eux-mêmes⁴⁰, le réchauffent du mieux qu'ils peuvent s'il n'est que blessé, éclatent en sanglots et se désolent s'il paraît mort. S'ils ne se trouvaient pas à proximité immédiate, père et mère, sitôt prévenus, accourent au plus vite « criant et pleurant⁴¹ », laissant en plan toute autre activité : leur hâte trahit leur angoisse, une angoisse vite transformée en douleur très réelle quand apparaît l'évidence de l'inéluctabilité de l'accident. De véritables scènes d'hystérie se produisent alors, quand les mères aperçoivent le corps sans vie de leur enfant : cris, sanglots, mains nouées, chevelures au vent disent assez la profondeur de leur détresse, le choc émotionnel qu'elles subissent à ce moment-là. « O seigneur Yves, je vous voue ma fille Guenureta. Comment vais-je porter ce genre de nouvelle à sa mère, moi qui ai peiné toute une année pour obtenir sa santé⁴² ? » s'interroge dans sa détresse Rivalon Maguet. En aucun cas la mort ou la blessure du petit être ne laisse indifférents ses parents⁴³, et il n'y a pas de raison de penser que cette réaction spontanée, commune aux pères et mères de futurs miraculés, n'ait pas été générale parmi les autres couples touchés par un malheur identique mais dont l'issue sera demeurée moins heureuse.

Le décès par maladie ne génère pas forcément des démonstrations de douleur aussi extrêmes car, quelle que soit la soudaineté apparente de cette mort, elle est en général précédée de quelques heures ou de quelques jours de fièvre, ou par d'autres signes cliniques qui don

³⁸ Une nourrice de Plésidy invoque le saint avec succès afin qu'il sauve l'enfant qu'on lui avait confié et qui s'était échappé avec son fils : P.C. Charles, témoins CXLIV et CLXXXII. Même réaction chez une nourrice de Plestin en juillet 1370.

³⁹ P.C. Charles, témoin CLIII (une femme de Quessoy, au diocèse de Saint-Brieuc).

⁴⁰ Le père, « vivement affecté », entre dans l'eau froide du Léguer pour retrouver le corps de son fils noyé et est bientôt suivi par un passant : P.C. Yves, témoins LXXII et LXXV. Des témoins plongent dans un étang pour y rechercher à l'aveugle d'autres enfants noyés : témoins LXXVI et LXXXIV.

⁴¹ P.C. Yves, témoin LXXXV.

⁴² P.C. Yves, témoin LVI.

⁴³ Même réaction de douleur spontanée chez une dame à l'annonce de la noyade accidentelle de son valet d'environ quatorze ans : P.C. Yves, témoin LXIII.

nent le temps de se préparer à l'idée même d'une issue fatale. Il reste que dans ce cas, une fois la mort constatée, la peine et le désarroi sont égaux, même s'ils viennent à s'exprimer de façon plus discrète, moins publique, peu extravertie. Mais cette souffrance plus intime, n'en reste pas moins évidente, sincère, profonde ; les témoins ne cherchent pas, par fausse pudeur, à la celer aux enquêteurs des mois voire des années après l'événement. Le test paraît donc concluant : les Trégorrois connaissent et partagent le sentiment de l'enfance au XIV^e siècle, ils ne camouflent ni ne trichent sur leurs sentiments existentiels.

Une autre preuve de leur forte affectivité familiale se déduit de leur réaction, immédiate ou légèrement différée, devant le malheur, soudain ou attendu, qui vient les frapper : en demandant au saint d'intervenir de tout son crédit auprès de Dieu pour qu'Il rende la vie ou la santé à la jeune victime de la maladie ou de l'accident, les parents ne donnent-ils pas par là la plus belle marque d'amour ? En un temps où la médecine des hommes s'avère bien vite impuissante, demeure seul l'espoir d'une intervention salvatrice du Ciel⁴⁴. Le bon réflexe consiste à invoquer un saint protecteur, en lui promettant, en échange de ses bons offices, de mener l'enfant miraculé sur son tombeau et de lui offrir un cierge à sa taille (et, pour plus de sûreté, on mesure tout de suite avec un fil le petit corps inerte)⁴⁵. Voisins et parents charnels engagent leur parole, certains dans le secret de leur cœur, d'autres en public, « dans un grand cri ». Et, la guérison ainsi obtenue, chacun s'efforce de remercier dignement son bienfaiteur en respectant au pied de la lettre les engagements contractés envers lui.

Dans la vie quotidienne aussi, le soutien de la famille paraît assuré. Une bourgeoise de La Roche-Derrien, inquiète pour son fils parti en mer, prie chaque jour pour lui et invoque saint Yves : il échappera ainsi, selon ses dires, à un naufrage assuré dans le port de La Rochelle⁴⁶. En cas de difficultés avec la justice, les parents peuvent servir d'intermédiaires : un beau-frère,

⁴⁴ L'enquête sur Yves évoque 11 résurrections, dont une majorité après des noyades accidentelles (7) d'enfants de tous âges (d'un an et demi à onze ans). Celle sur Charles de Blois révèle cinq cas en Trégor d'enfants ou d'adolescents revenus à la vie après maladie ou mort naturelle. Spécialement intéressant le récit d'Alain de Trolong, écuyer de la paroisse d'Hengoat, 23 ans environ (témoin CLXXXIX) : « Je ne me rappelle plus quel jour du mois de juin de l'an du Seigneur 1370, aux environs de la fête de la nativité du Bienheureux Jean-Baptiste, mon fils nommé Pierre, âgé d'environ 5 ans, était atteint d'une maladie si grave qu'on n'espérait plus le voir vivre mais mourir. Il était resté presque quatre jours consécutifs sans manger ni boire, à tel point que ceux qui assistaient et moi-même désespérions absolument de le voir aller mieux. Cela faisait un jour qu'il avait perdu l'usage de la parole et déjà il poussait de gros soupirs qu'en breton comme en français on appelle les traits de la mort. Ces soupirs s'arrêtèrent. Une femme apporta alors dans la maison de l'enfant un cierge de la Chandeleur, comme il est de coutume de le faire dans ces régions (on met un cierge dans les mains de ceux qui sont en train de mourir) et elle voulut, estimant qu'il était mort, lui fermer les yeux. Moi j'avais pitié de mon enfant et je me suis rappelé les miracles qui se faisaient, à ce qu'on entendait dire, à l'invocation du seigneur Charles. Je lui ai voué mon fils ».

⁴⁵ Laurent HERY, « Le culte de Charles de Blois : résistances et réticences », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 103/2, 1996, p. 39-56.

⁴⁶ P.C. Yves, témoins LVI et LVII.

chanoine régulier à Beauport, ménage une transaction à un voleur en fuite après un mauvais coup perpétré dans la cité de Tréguier ; l'épouse d'un meurtrier vient le trouver pour lui annoncer que sa victime n'est pas morte comme il le croyait et qu'il peut donc rentrer à la maison s'arranger avec elle sur les termes de son dédommagement ⁴⁷. Parfois cependant, pour une raison qui nous échappe, la famille devient le champ clos de haines dramatiques : « Je me trouvais un soir à Penvénan devant la maison de Jean Portavitalha quand vint en face de moi ma mère, moqueuse et méchante, qui immédiatement m'attaqua par ces paroles : "Es-tu là toi qui m'a diffamée et qui aurais dû renvoyer les autres avant de parler ?". Elle se mit alors à genoux, défit le haut de ses vêtements et en sortit les seins : "Je te maudis, dit-elle, et de la malédiction de ces mamelles que tu as sucées, et de la malédiction de mes entrailles qui t'ont porté, et tout ce que j'ai ou peux avoir de droit sur toi, et tout ce que j'ai mis au monde de toi, tout cela je le livre et l'abandonne au diable". À ces paroles je suis tombé à terre, une agitation violente s'est brusquement emparée de mon coeur et de toute ma personne, au point que quatre hommes avaient de la peine à me maintenir. On me mit dans un lit dans la maison de Jean Portavitalha à Penvénan, et je vis la nuit, au-dessus de moi, deux démons, grands, me semblait-il, comme des tours, ayant forme, figure et cornes comme des chèvres ; ils cherchaient à me prendre : "Tu es nôtre, tu es nôtre, disaient-ils, car ta mère t'a donné à nous". C'est alors que saint Yves m'apparut ⁴⁸ ».

Dernier indice de la solidité habituelle des liens affectifs à l'intérieur de la famille, malades et estropiés ne se retrouvent pas abandonnés sans remèdes ni sans soins par les leurs. Même les déments ou les folles furieuses, si leur état désole et effraye parfois leurs proches, font l'objet d'une commisération active : leur agressivité nouvelle peut contraindre à les ligoter, mais on les nourrit sans s'offusquer de leurs injures, on recherche le bon moyen de sauver qui un fils, qui une sœur ou une tante, on les voue au saint en agissant à leur place, on les conduit parfois au tombeau ⁴⁹. Leur maladie chagrine tout le monde, plus qu'elle ne révolte. Elle ne génère aucune hostilité de principe, aucune relégation qui ne soit contrainte. D'une façon plus générale, aveugles, estropiés en tous genres, malades sont pris en charge, nourris et soignés, accompagnés par leurs parents jusqu'à l'église où l'on espère que surviendra le miracle. Pour accéder au tombeau du saint, tous les moyens sont bons : allongé sur un brancard de fortune, déposé sur le fond d'une charrette ou même attaché sur un cheval. Aux points de vue matériel et moral, ces

⁴⁷ P.C. Yves, témoin CXXX ; P.C. Charles, témoin CXXXIII.

⁴⁸ P.C. Yves, témoin CXC.

malchanceux ne sont visiblement pas abandonnés par leurs parents ou leurs voisins. Chez l'adulte, l'accident et la maladie ne sont pas causes de ségrégation ni de rejet, hormis chez les plus pauvres, ceux qui n'ont vraiment pas de quoi secourir une victime condamnée, par le fait même de sa déchéance physique ou mentale, à la détresse de la mendicité et de l'errance.

Une des scènes les plus poignantes qu'il nous soit donné de lire dans les actes des enquêtes trégorroises ⁵⁰, met en scène une femme originaire de Plouguiel, accompagnée de sa fille, toutes deux mendiantes, errant dans la ville d'Angers, où personne ne comprend leur langage, en portant le corps sans vie de leur jeune fils et frère, qu'aucun prêtre ne trouve le temps d'enterrer en cette veille du Jeudi Saint. Une détresse absolue ! loin de toute relation, dans un milieu sourdement hostile, étranger par la langue et la morgue. Ces deux femmes en complète perte, sont finalement recueillies par un compatriote établi dans la cité, Breton bretonnant lui-même, qui les comprend, les reconforte de quelques paroles empreintes d'humanité et leur donne le bon conseil : celui de vouer à saint Yves, leur voisin leur rappelle-t-il, le jeune garçon. Et celui-ci retrouve la vie contre toute attente ; sa mère, toujours mendicante mais revenue au pays après ses courses folles en Anjou, le certifie aux commissaires réunis à Tréguier en 1330. Ainsi, même dans ce milieu plus que déshérité, une pauvre trouve la force et l'énergie suffisantes pour sauver son enfant : pourrait-on espérer exhumer plus bel exemple d'amour maternel ?

⁴⁹ P.C. Yves, témoin CIV : Yves Galien passe dix jours à Tréguier sur le tombeau d'Yves Hélori avec son fils devenu fou en se baignant dans le Jaudy à Pédermec. Autres exemples : témoins LXI, LXXXII, LXXXIX, CVI (plusieurs pèlerinages avant Tréguier), CVIII, CX, CXIII.

⁵⁰ P.C. Yves, témoins LVI et LVII.